



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne – CAER

Section : documentation

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Nathalie MARC

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| Textes officiels..... | 4 |
| 1. L'épreuve d'admissibilité | 6 |
| 1.1 Présentation générale de l'épreuve..... | 6 |
| 1.2 Note de synthèse | 8 |
| Contenu du dossier | 10 |
| Organiser et rédiger la note | 12 |
| Constats et conseils du jury | 14 |
| 1.3 Réflexion personnelle | 16 |
| Définition de l'épreuve | 16 |
| Structure de la réflexion personnelle | 16 |
| Réflexion personnelle 2022 : éléments de correction | 17 |
| Constats et conseils du jury | 19 |
| 1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique | 20 |
| Définition de l'épreuve | 20 |
| Maîtrise des techniques documentaires | 21 |
| Référence bibliographique 2022 : éléments de correction | 23 |
| Constats et conseils du jury | 23 |
| 2. L'épreuve d'admission..... | 25 |
| 2.1 Présentation générale de l'épreuve | 25 |
| 2.2 Le dossier | 25 |
| 2.3 La présentation orale | 27 |
| Annexe – Statistiques du concours 2022..... | 32 |

Avant-propos

Au terme d'une année scolaire encore marquée par la persistance de la crise du COVID 19, les épreuves écrites et orales – la règle, pour ces dernières étant celle du présentiel – ont pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce au strict respect du protocole sanitaire en vigueur à la date des épreuves.

L'épreuve écrite d'admissibilité (dont la double correction était dématérialisée) est restée cette année aussi sélective que les années antérieures. Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats rassemblait cinq textes portant sur le thème des dispositifs numériques dans l'éducation.

C'est un sujet qui ne présentait pas de difficulté majeure : pour autant, il requerrait une vision claire du métier et des missions afférentes. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées à l'atelier Canopé de Reims dans de très bonnes conditions et le directeur tient à remercier la directrice territoriale et les équipes de l'atelier pour la qualité de leur accueil dans ce contexte sanitaire.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation des candidats aux différentes épreuves de ce concours. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle et des débats en cours mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques.

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours sélectif, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant conférences et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information qu'en sciences de l'éducation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

La lecture attentive de ce rapport et des informations qu'il apporte est une première étape de ce travail de préparation. Vous y trouverez des précisions et des conseils essentiels sur les attendus et sur le cadre général du concours et de ses épreuves.

Nathalie MARC,
Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale Etablissements et vie scolaire,
Présidente de jury

Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 (NOR: MENH2033181A) fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et en particulier du CAPES interne de documentation. Aucun programme n'est prévu par la réglementation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats :

- de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ;
- de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- d'élaborer pour un ou deux de ces documents :
 - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
 - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

1. L'épreuve d'admissibilité

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2022 et aux éléments recueillis par le jury. Nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, ce qui interroge sur la lecture des précédents rapports du jury par les impétrants.

Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

1.1 Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique, et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

Le dossier 2022 s'intitulait « Les dispositifs numériques dans l'éducation ».

Il rassemble cinq textes portant sur les dispositifs numériques d'information et de communication, leurs enjeux socio-économiques et éducatifs dans l'enseignement et leurs usages au quotidien par les enseignants. Les documents ont été publiés entre 2012 et 2021. Le dossier met le focus sur le lien entre les dispositifs et la médiation documentaire, les utilisations des environnements numériques de travail en établissements scolaires, le développement de l'autonomie chez les élèves, l'entrelacement des pratiques informationnelles

enseignantes avec des pratiques plus personnelles, notamment dans le cadre du confinement dû à la COVID-19.

A titre purement indicatif, pour la session 2022, les différents exercices ont été notés sur : 9 points pour la réflexion personnelle ; 7 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse, avec une part équivalente accordée au résumé et aux mots clés. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Comme toujours, les meilleures copies ont pour constante de satisfaire pleinement aux attentes des trois exercices, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cette partie de l'épreuve est souvent négligée par les candidats alors qu'avec un minimum d'entraînement, elle nécessite le jour de l'épreuve peu de temps. Par exemple pour chaque texte lu dans le cadre de la préparation au concours, le candidat peut extraire de manière très rapide les références du document et effectuer un résumé indicatif. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

Remarques sur la forme

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, même s'il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisée doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, *etc.*

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les

formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

1.2 Note de synthèse

Définition de la note de synthèse

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'appropriier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classer revient à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi, des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé informatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est comme son nom l'indique courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- **Introduction**

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

Problématique : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

Plan : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les informations dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les attentes. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- **Développement**

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- **Conclusion**

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. Elle élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se rédige en faisant écho à l'introduction, aux questions y ont été posées. Elle est le lieu pour faire un bilan, pour donner de l'espace en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi, introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

Note de synthèse 2022 : éléments de correction

Le dossier rassemble cinq textes portant sur les dispositifs numériques d'information et de communication, leurs enjeux socio-économiques et éducatifs dans l'enseignement et leurs usages au quotidien par les enseignants. Les documents ont été publiés entre 2012 et 2021. Le dossier met le focus sur le lien entre les dispositifs et la médiation documentaire, les utilisations des environnements numériques de travail en établissements scolaires, le développement de l'autonomie chez les élèves, l'entrelacement des pratiques informationnelles enseignantes avec des pratiques plus personnelles, notamment dans le cadre du confinement dû à la COVID-19.

Contenu du dossier

Les documents sont rapidement présentés de la manière suivante : précision de la **nature du texte, éléments bibliographiques**, précisions sur le(s) **auteur(s), problématique principale** et **idées intéressantes** pour la note de synthèse.

La nature du texte et les éléments bibliographiques sont des points d'appui permettant de présenter le document lors de sa première citation dans le corps de la note.

Document 1 : extraits d'un article scientifique

Auteur : Jean-François Loisel est docteur en sciences de l'information et de la communication et attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'université de Nouvelle-Calédonie.

Ce document intitulé « Mise en cohérence des dispositifs info-communicationnels numériques ? Le cas d'un lycée de Nouvelle-Calédonie » a été publié dans la revue scientifique *Quaderni*, n° 104 en 2021.

- Le développement des dispositifs numériques au sein des établissements scolaires s'appuie sur des logiques de rationalisation de l'école. La conception des plateformes de médiation numérique relève d'un déterminisme socio-technique faisant appel à un idéal d'utilisation des outils. Les différentes potentialités inscrites métaphoriquement au sein des dispositifs concernent principalement le travail de collaboration et de communication.
- Il existe une redondance d'outils académiques dans le cas d'un lycée de Nouvelle-Calédonie. L'environnement numérique de travail (ENT) possède les mêmes outils de communication que le logiciel de gestion des notes (Pronote). Par ailleurs ces outils présentent des limites techniques, que ce soit en termes de capacité de mémoire ou de facilité de communication avec des messageries externes à l'ENT ne répondant pas aux besoins des enseignants.
- Les enseignants utilisent davantage des outils de communication personnels, antérieurs à ceux développés au sein de l'éducation nationale pour travailler et partager les informations et les documents. Dans l'activité de travail, on voit apparaître une porosité des pratiques informationnelles personnelles et professionnelles.

Document 2 : extrait d'un article scientifique

Auteurs : Cécile Gardies est professeur des universités en sciences de l'information et de la communication et Isabelle Fabre, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole.

« Définition et enjeux de la médiation numérique documentaire » est un chapitre de l'ouvrage intitulé *Développer la médiation documentaire numérique* publié sous la direction de Xavier Gallaup et paru aux presses de l'ENSSIB à Villeurbanne en 2012. Le document 2 en présente un extrait.

- La notion de dispositif renvoie à une forme d'«entre-deux» dans laquelle des éléments hétérogènes s'organisent pour faire fonctionner « les organes d'un appareil ». Le dispositif est la résultante de la conception de l'organisation de ces éléments et de son utilisation par les usagers. Le dispositif fait médiation car il crée du sens à partir des contraintes qui le constitue. Pour s'approprier le dispositif, les usagers doivent comprendre comment il est construit et à quoi il sert.
- Au sein de l'activité documentaire, le dispositif représente une forme de réseau de médiations plurielles à partir desquelles l'utilisateur construit ses savoirs. Les dispositifs de type documentaire peuvent être primaires ou secondaires. Plus généralement au sein des sciences de l'information et de la communication (SIC), il existe une interdépendance entre les dispositifs de type informationnel et les dispositifs de type communicationnel.
- Le dispositif info-communicationnel rend compte des processus de construction et des formes d'appropriation des savoirs en perpétuel mouvement.

Document 3 : extraits d'un article scientifique

Auteur : Françoise Poyet est professeur des universités en sciences de l'éducation à l'INSPE de Lyon - Université de Lyon 1.

« Généralisation des usages des ENT dans l'enseignement secondaire en France : analyse diachronique (2009 - 2014) » est un document issu de la *Revue STICEF*, vol. 23, n° 2, paru en 2016.

- Entre 2009 et 2014, les usages des enseignants évoluent suivant les fonctionnalités des ENT. Sur cinq ans on assiste à une augmentation de l'utilisation de la messagerie, du dépôt-échange de fichiers, de création de groupes collaboratifs et d'usages du forum. A contrario, l'utilisation du cahier de texte numérique, déjà largement utilisé, reste stable tandis que l'éditeur de page web ne trouve pas son utilité en classe.
- En termes de représentations, l'investissement des enseignants dans les TIC se limite à un périmètre de sécurité avec l'usage de fonctionnalités de base, mais qui ne montre pas la volonté de développer de nouvelles compétences technico-pédagogiques.
- L'utilisation des TIC suivant les niveaux des enseignants rend compte de différentes phases d'intégration (Appropriation/ Structuration/ Diffusion) suivant les dimensions technico-pédagogique, psychologique et sociale.
- Les usages des TIC d'une manière générale varient en fonction des catégories d'enseignants : plus les enseignants sont experts des TIC plus ils s'y investissent et s'insèrent dans les réseaux de mutualisation des outils pour former les élèves.
- L'étude longitudinale montre que la généralisation des usages des TIC ne se fait pas de manière linéaire mais par palier.

Document 4 : extrait d'un article scientifique

Auteur : Julie Denouël est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Rennes 2.

« L'école, le numérique et l'autonomie des élèves » est un article issu de la revue scientifique *Hermès, La Revue*, vol. 78, n° 2, paru en 2017.

- La vision techno-déterminisme du numérique renvoie au bien-fondé de l'utilisation des TIC au sein de l'école pour développer l'autonomie des élèves. Pourtant l'approche critique des usages sociaux du numérique reconnaît la complexité des rapports que l'utilisateur entretient avec les nouvelles technologies. Il existe des « trajectoires d'usage » (d'habilitantes à contraignantes voire fragilisantes, montrant parfois des non-usages du numérique) mais aussi un rapport inégal des élèves au numérique en matière de compétences ou de capacités.
- Le terme de numérique renvoie à une représentation homogénéisée des champs d'intervention des technologies éducatives sur un plan technique, cognitif, social et culturel. La dénomination TICE pour

technologies de l'information et de la communication éducative doit être préférée pour mieux saisir les phénomènes techniques et pédagogiques de leur usage.

- L'usage des TICE permet aux élèves de développer leur autonomie grâce à l'affordance des outils (leurs capacités à suggérer des usages) et à leur engagement dans les apprentissages disciplinaires. En termes de soutien à l'activité, certains outils sont plus que d'autres susceptibles de favoriser l'autonomie des élèves. Les types d'écran, d'interfaces, de logiciels participent de la multiplicité des formes d'investissement de l'élève dans l'organisation de son travail, de sa participation à la vie scolaire, des relations avec les parents.
- Des pratiques d'auto-formation prennent naissance à côté de pratiques plus scolaires et institutionnelles tout en participant à la construction des savoirs. Cependant ce sont les élèves qui possèdent un capital culturel élevé qui sont le plus en mesure de profiter des acquis de TICE. On assiste alors au développement d'inégalités numériques reproduisant celles déjà constatées sur le plan social.

Document 5 : article scientifique

Auteur : Divina Frau-Meigs est professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Intitulé « Pédagogie à distance : les enseignements du e-confinement », cet article est paru sur Internet dans la revue *The conversation* le 3 mai 2020. Il est disponible en ligne sur : <https://theconversation.com/pedagogie-a-distance-les-enseignements-du-e-confinement-137327>

- Il faut distinguer la continuité pédagogique de la continuité éducative lorsqu'on parle de formation à distance. Si la continuité pédagogique offre à l'élève la possibilité « de poursuivre ses apprentissages sans rupture pénalisante », la continuité éducative a pour but de fédérer les acteurs de la communauté éducative autour du projet de l'élève à travers les disciplines et les programmes.
- Les enjeux sont importants pour les deux formes de continuité : elles incitent les enseignants à développer des compétences médiatiques et numériques en termes de formation à distance.
- Les avantages d'un changement de perspective pour penser les apprentissages en ligne :
 - A) Penser la temporalité mais aussi la finalité du travail en ligne ainsi que son lien avec les autres formes d'engagement autour de la gestion de l'information.
 - B) Penser les formes de participation en ligne, les modes de collaboration, les modalités d'accompagnement, la question de la bienveillance et du « care » (prendre soin).
 - C) Penser la mesure des risques autour de l'environnement numérique, la question de l'utilisation des données personnelles, du rôle des algorithmes dans les interactions sur les plateformes et les réseaux sociaux.
 - D) Penser l'enseignement hybride en expliquant les modalités d'interaction, de communication entre élèves, entre élèves et enseignants, en explicitant les attendus scolaires, organisationnels, informationnels, c'est-à-dire les attentes de l'institution.
- Ce qu'a provoqué le e-confinement : un aperçu des risques engendré par l'intelligence artificielle pour l'éducation avec le développement de plateformes privées : un effet délétère sur l'école et certains systèmes éducatifs dans le monde qui n'ont pas anticipé la transition numérique sur le long terme de la continuité pédagogique et éducative.
- A penser pour l'avenir : mettre en œuvre des politiques publiques concertées pour que les plateformes de formation à distance basées sur l'intelligence artificielle proposées par les acteurs du secteur marchand puissent montrer leur efficacité pédagogique et un système de valeurs ne contrevenant pas aux principes éthiques de l'éducation.

Organiser et rédiger la note

Cette première lecture des textes permet de faire émerger des points clés trouvant écho dans les documents cités. Ils font état de la place tenue par les dispositifs numériques dans l'éducation, tant sur le plan de leur rôle en termes de développement des apprentissages principalement dans une perspective socio-économique, technique, cognitive et culturelle, que sur le plan des usages des enseignants en matière de pratiques éducatives et pédagogiques auprès des élèves. Ils soulignent notamment :

- Le développement des dispositifs numériques au sein de l'éducation dépend de plusieurs facteurs : de l'organisation socio-économique des outils de circulation des savoirs, des imaginaires et des représentations fondées sur une vision socio-technique des dispositifs, d'une idéalisation d'un projet de société (le développement du numérique) visant l'autonomisation de l'individu, du développement de l'IA sur les plateformes comme projet d'encapacitation de l'individu (doc. 1, doc. 4, doc 5).
- Les dispositifs numériques présentent des caractéristiques info-communicationnelles et s'inscrivent dans des processus de médiation, qu'elle soit documentaire, informationnelle ou communicationnelle (doc.1, doc. 2).
- Les revers du déploiement massif des dispositifs numériques dans l'éducation : un manque de formation chez les enseignants qui peinent à utiliser les outils en classe sur un plan pédagogique et éducatif. L'intelligence artificielle est aussi mobilisée dans le cas des dispositifs numériques émanant du secteur marchand pour supplanter les actions éducatives en présentiel lors de la pandémie (doc. 1, doc. 4, doc 5).
- Conséquences : les inégalités en termes de développement de compétences médiatiques et numériques apparaissent, que ce soit chez les enseignants ou chez les élèves. Ces inégalités se rajoutent aux inégalités sociales pour les élèves, elles perdurent dans les usages numériques des enseignants : l'impact des médiations a un poids dans la compréhension des usages à mettre en œuvre auprès des élèves que ce soit sur le plan de la continuité pédagogique ou éducative (doc. 1, doc. 5).
- L'usage des dispositifs numériques en classe porte sur le développement de l'autonomie des élèves. Elle s'appuie sur la connaissance des différents processus de médiation des dispositifs documentaires, mais aussi sur la connaissance des logiciels, des types d'interfaces de l'utilisation d'écrans pluriels dans des activités de travail relevant à la fois des apprentissages disciplinaires et de l'organisation du travail de l'élève (doc. 2, doc. 4).
- Des enjeux, des défis : les processus de médiation à l'œuvre dans le déploiement et l'utilisation des dispositifs numériques dans les établissements scolaires impliquent une concertation de tous les acteurs pour mettre en œuvre des usages responsables et durables (doc. 2, doc. 3, doc 4, doc. 5).

A la suite de cette rapide analyse, différentes problématiques sont envisageables. Quelques exemples non exhaustifs :

- En quoi l'usage des dispositifs numériques permet-il le développement d'une culture de l'information chez les élèves ?
- En quoi les enseignants peuvent-ils s'appuyer sur l'usage des dispositifs numériques pour développer l'autonomie des élèves ?
- Comment s'appuyer sur les dispositifs numériques pour former les élèves à l'usage des environnements documentaires de l'établissement ?
- Comment favoriser la réussite des élèves à travers l'usage des dispositifs numériques ?
- L'usage des dispositifs numériques aujourd'hui : est-il encore possible d'ignorer les pratiques personnelles des élèves dans le développement des compétences numériques à l'école ?
- **Dans quelle mesure le développement des dispositifs numériques à l'école permet-il de repenser le rapport aux apprentissages ?**

Un exemple de plan est proposé ci-dessous pour la problématique suivante :

Dans quelle mesure le développement des dispositifs numériques à l'école permet-il de repenser le rapport aux apprentissages ?

1 Les dispositifs numériques à l'école : quels objets pour quels usages ?

1.1 Entre habilitation et contraintes du dispositif : une vision déterministe et techno-centrée des outils d'information et de communication pour l'enseignement (doc. 1, doc 4)

1.2 Le déploiement des ENT en contexte scolaire : une question d'organisation de l'enseignement ? (doc. 3, doc. 1)

1.3 La porosité des outils personnels et professionnels pour penser les pratiques pédagogiques et éducatives (doc. 1, doc. 3, doc. 2)

2 Les enjeux de la transformation numérique pour l'école

2.1 Questionner la médiation des dispositifs au sein de l'école (doc. 2, doc. 3)

2.2 Repenser les usages des dispositifs numériques au prisme de l'évolution des outils (doc. 4, doc. 3)

2.3 Réévaluer la dimension politique des dispositifs info-communicationnels (doc. 1, doc. 2, doc. 5)

L'introduction contextualise la thématique du dossier. Il faut profiter de cet espace pour apporter quelques connaissances personnelles et montrer sa capacité à exercer une veille sur les sujets qui intéressent le métier de professeur documentaliste. Le candidat pouvait faire appel à des exemples récents soulignant la place importante prise par la plateformes des services du type « école à la maison » proposés par le secteur marchand aux côtés de l'utilisation des dispositifs pédagogiques numériques lors du confinement, mais aussi le rôle primordial qu'ont pu jouer majoritairement les ENT dans le déploiement de la continuité pédagogique, les difficultés ressenties par les enseignants pour enseigner à distance et qui ont dû déployer des outils personnels pour enseigner, ou au contraire ont montré leurs capacités à développer de nouvelles compétences selon des modalités d'enseignement innovantes (classe inversée, hybridation de la formation), etc.

L'introduction présente ensuite les textes rapidement sans les caractériser sur le plan documentaire de manière précise puisque celle-ci peut se faire (et doit se faire) de manière détaillée lors de la première citation du document dans le développement. Enfin, elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

La conclusion peut être courte. Elle doit répondre à la problématique en rappelant les points clés de la synthèse : l'introduction des dispositifs info-communicationnels au sein de l'école comme outils de gestion et d'organisation de l'information et de la communication pour les enseignants, une porosité des dispositifs numériques chez les enseignants pour travailler avec les élèves et organiser la classe et les enseignements, une représentation des dispositifs comme allant de soi pour développer l'autonomie des élèves ; les usages peu évolutifs des enseignants dus à un manque de confiance dans leurs capacités et compétences informationnelles et numériques et à une méconnaissance des processus de médiation présents dans les dispositifs, un confinement qui a confirmé le pouvoir des plateformes marchandes des savoirs scolaires au détriment de la compréhension de la continuité pédagogique et éducative et le développement de politiques publiques à mettre en place autour des logiques socio-économiques, techniques, cognitives et culturelles des dispositifs info-communicationnels.

En fin de conclusion, le candidat peut faire un lien vers la réflexion personnelle en introduisant l'intérêt d'un questionnement sur les enjeux des compétences numériques à mettre en place chez les élèves dans le cadre du développement de leur esprit critique dans l'univers numérique actuel.

Constats et conseils du jury

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits. Pour la session 2022, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve non seulement en vue de comprendre l'originalité de la note de synthèse, mais aussi en s'entraînant pour parvenir à l'écrire rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin, le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes scientifiques et professionnels car la problématique contenue dans les pages du dossier est nécessairement une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les sources et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier. Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

Introduction : les candidats apportent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Elle est soit lacunaire, soit absente, soit trop longue (documents décrits de manière très détaillée). Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Cette étape est d'ailleurs souvent oubliée ou très vague avec des formules du type « de tous temps, l'homme ».

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble, comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Si le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**, celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. De plus, l'annonce du plan manque parfois ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble des textes, une problématique claire et concise, et non un ensemble de questions, une annonce de plan, suivie, dans le développement, d'une clarification des enjeux.

Développement : encore trop souvent, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et, à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de survaloriser un texte par rapport aux autres, le document 2 notamment : ce n'est pas parce qu'il est l'objet du résumé dans la suite de l'épreuve que son importance est supérieure à celle des autres dans la note. Enfin, il faut proscrire toute interprétation

personnelle, jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié, sinon il est sanctionné.

Sur la forme, il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents, sauf lors de leur première citation. Eviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses. Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

Conclusion : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oublie de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Les candidats se contentent au mieux de faire le point par rapport à la problématique, ce qui est bien sûr indispensable mais non suffisant.

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger, dans le même temps, introduction et conclusion afin de comprendre leur complémentarité mais aussi afin de ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante du travail.

1.3 Réflexion personnelle

Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en évitant l'appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

L'introduction contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Comme pour la note de synthèse, le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », etc. Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin, insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand c'est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

Davantage que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée mais ne sont pas nécessairement généralisable. Le bien-fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeable, dont le poids argumentatif est inexistant.

Réflexion personnelle 2022 : éléments de correction

Cette partie s'est encore avérée décevante malgré une thématique largement traitée par la profession. Les copies avec une réflexion construite, faisant état de connaissances explicites et d'une culture professionnelle sur le sujet sont trop rares. Plusieurs donnent l'impression de venir avec un contenu déjà établi qu'ils tentent maladroitement de faire correspondre au sujet proposé.

Le candidat devait montrer ses connaissances sur les enjeux du développement des compétences numériques dans les apprentissages, comme attendu par le sujet qui portait sur le « rôle du professeur-documentaliste dans le développement des compétences numériques des élèves ». Il devait également positionner ces éléments dans le cadre institutionnel du professeur documentaliste en proposant une approche cohérente et globale s'appuyant sur la connaissance de l'évolution de l'environnement numérique dans lequel les élèves auront à s'insérer tout au long de leur parcours scolaire et de leur vie professionnelle et citoyenne.

La question de la formation aux compétences numériques touche également aux enjeux de la production, la circulation et l'utilisation des données. La recherche, la gestion et le traitement des données s'accompagnent d'une réflexion plus générale sur les représentations graphiques des données, la pensée algorithmique et l'interopérabilité. Le développement des compétences numériques chez les élèves s'inscrit de plus dans la connaissance de l'environnement numérique avec lequel ils travaillent pour collaborer, créer des contenus multimédias. Enfin la sécurisation de l'environnement numérique de travail et la protection des données créées et utilisées restent des dimensions importantes à aborder avec les élèves dans le cadre de leur formation au collège et au lycée pour la certification des compétences numériques.

Des problématiques, un exemple de plan non détaillé et des pistes bibliographiques sont proposées ci-après.

Différentes problématiques pouvaient être traitées comme :

- Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner les élèves à mieux appréhender la création de contenus pour développer les compétences numériques ?
- En quoi le développement d'une culture informationnelle permet-il de travailler sur les compétences numériques des élèves ?
- Comment prendre en compte les pratiques informationnelles des élèves dans le cadre de la formation aux compétences numériques ?
- **Dans quelle mesure le professeur-documentaliste a-t-il un rôle à jouer dans l'acquisition des compétences numériques des élèves ?**

Exemple de plan synthétique pour cette dernière :

1 Développer les compétences numériques des jeunes : une question vive

La première partie contextualise le sujet. Elle indique en quoi la question soulevée concerne le professeur documentaliste. Il s'agit aussi de définir la notion de compétences numériques et de ses enjeux dans un contexte plus large que l'école en faisant appel à des connaissances théoriques et épistémologiques sur le sujet.

1.1 Les enjeux techniques, anthropologiques et sociaux du numérique

Dans le domaine de la recherche scientifique, des réflexions épistémologiques sur :

- Une représentation du numérique encore trop centrée sur une dimension socio-technique (Flichy, 2001, « imaginaire de la technique »)
- Le fait qu'« informer n'est pas communiquer » (Wolton, 2009)
- La question des GAFAM et leur incidence sur les parcours numériques de l'individu tout au long de sa vie numérique (Cardon, 2008, « design de la visibilité »)

1.2 Des disparités dans les pratiques numériques des élèves

- L'inégalité numérique est couplée à l'inégalité sociale suivant les types de territoires (socio-géographiques, culturels, etc.) (Le Mentec, Froissard, 2018)
- L'apprentissage par le numérique : vers de nouvelles modalités d'apprentissage ? (Amadiou, Tricot, 2014)
- L'inclusion numérique pour lutter contre les pratiques inégales des élèves (Lemieux, 2021))

2 La nécessité de former au développement des compétences numériques chez les élèves

Le CRCN (cadre de références des compétences numériques¹) rappelle les 5 domaines et les progressions à mettre en œuvre de l'école primaire au lycée et à inscrire sur le livret scolaire unique (LSU).

2.1 Faire prendre conscience des caractéristiques des technologies numériques aux élèves

- Créer un nouveau modèle de partage de l'information et de la communication avec des sources numériques ouvertes (Massou, Juanals, Bonfils, Dumas, 2019)
- Comprendre les principes de l'intelligence artificielle dans le développement des dispositifs numériques (Collin, Marceau, 2021)
- Construire des pratiques numériques sociales éthiques et durables (cf. le site les jeunes et le numérique : <https://www.lesjeunesetlenumerique.fr/>)

2.2 S'appuyer sur les compétences numériques pour développer la culture informationnelle des élèves

- Faire des compétences numériques un levier d'action des apprentissages : la question de l'encapacitation (le pouvoir d'agir) des élèves (revue Spirale, 2020, Cordier, 2017), et de la cocreativité (Romero *et alii*, 2017)
- Etudier les questions idéologiques et socio-politiques du développement des firmes (Jehel, Saemmer, 2017, Fluckinger, 2019)
- Développer une citoyenneté numérique éclairée (Michelot, 2020, Rapport Bronner², 2022)

• Pistes bibliographiques non exhaustives

- Aillerie, K. (2017), « Le « numérique éducatif » à l'épreuve des pratiques scolaires : petits arrangements avec le marché », *Hermès, La Revue*, vol. 78, n° 2, p. 23-30.
- Amadiou, F. Tricot, A. (2014), *Apprendre avec le numérique : mythes et réalités*, Paris : Retz.
- Cardon, D. (2019), *Culture numérique*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Bonfils, P. (2020), « Repenser les dispositifs de formation à l'aune de la pandémie ? », *Distances et médiations des savoirs*, n° 31, [En ligne] : <http://journals.openedition.org/dms/5583>
- Fluckiger, C. (2019), « Numérique en formation : des mythes aux approches critiques », *Éducation permanente*, n° 219, p. 17-30.
- Gobert, T. (2012), « Après la certification B2i, vers des compétences sous-jacentes et socio-numériques ? », *Questions Vives*, vol.7 n° 17, p. 89-103.
- Hamon, D. Villemonteix, F. (2015), « Le rapport des élèves et des enseignants aux tablettes numériques à l'école primaire : vers une évolution de la forme scolaire ? », *Distances et médiations des savoirs*, n° 1, [En ligne] : <http://journals.openedition.org/dms/1143>
- Lemieux, M.-M. (2021), « Inégalités, compétences et conditions numériques », *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, vol. 18, n° 1, p. 157-169.
- *Les jeunes et le numérique* (2020), [En ligne] : <https://www.lesjeunesetlenumerique.fr/>
- Michelot, F. (2020), « « Esprit (critique), es-tu là? » Enseigner aux compétences numériques et informationnelles, un enjeu sociétal », *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, vol. 17, n° 1, p. 97-104.
- Romero, M. Lille, B. et Patino, A. (dir.), (2017), *Usages créatifs du numérique pour l'apprentissage au XXIème siècle*, Montréal, Presses universitaires du Québec.

Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Il est parfois à peine ébauché, souvent

¹ <https://eduscol.education.fr/721/evaluer-et-certifier-les-competences-numeriques>

² <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/283201.pdf>

incomplet ou se résume à une liste de tâches. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents.

La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, professionnelle et culturelle. Les termes et expressions doivent être définis, de manière précise et correcte en prenant appui sur des références explicites : médias, médias numériques, traitements automatisés, pratiques informationnelles, etc. De fait, les appuis théoriques et les références bibliographiques apportent une plus-value, mais leurs citations, les notions et concepts qu'ils développent, doivent être utilisés à bon escient pour illustrer un point de vue et développer un argumentaire. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées, les enchaînements de citations sans explication, desservent les candidats.

Le jury souligne également l'importance de se référer aux textes réglementaires en vigueur. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif. Ils sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline, et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente (collège, lycée, sans oublier le lycée professionnel).

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs.

De nombreuses copies listent des actions mais n'en montrent pas la cohérence sur le plan pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi ? Le professeur documentaliste n'est pas un animateur de centre de ressources. Il est attendu du futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique : l'activité des élèves et les apprentissages informationnels doivent être explicitement resitués dans le cadre d'un travail en collaboration avec la communauté pédagogique et/ou éducative. Cette collaboration ne peut pas être considérée comme une relation-client dans laquelle le professeur documentaliste serait simple pourvoyeur de ressources aussi pertinentes soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne la réelle motivation des candidats et leur connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

A noter que toutes les constatations qui précèdent, sont réitérées par le jury chaque année !

1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique

Définition de l'épreuve

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc

indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice occupe une place importante dans l'évaluation finale. Il permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

Or, le jury constate que nombre de bordereaux documentaires fournis sont incomplets reflétant ainsi une méconnaissance des bases du métier du professionnel de l'information ou une indifférence sur les pratiques professionnelles, sans rapport avec la « noblesse » intellectuelle d'une note de synthèse ou d'une réflexion personnelle. Les techniques documentaires semblent appartenir au détail, à l'anecdotique, ne méritant donc pas une attention soutenue.

Dans un concours qui doit discriminer et où chaque point compte, il convient d'être très attentif à cet aspect. De plus, si le candidat maîtrise bien ces techniques, l'épreuve peut être effectuée en très peu de temps. En conséquence, il n'y a pas lieu de la négliger.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité : nom de l'auteur, date, éditeur... Par ailleurs, comprendre l'importance de la normalisation et la respecter, c'est montrer que l'on a compris que le professeur documentaliste est appelé à travailler en réseau, à communiquer.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 de 2010 (dont une révision est en cours d'élaboration)³ intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*.

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données. Ce qui ne peut être qu'un écueil pour tout futur professeur documentaliste dans ses pratiques professionnelles de gestion et d'enseignement de la recherche documentaire.

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.
- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur ou la sous-indexation.

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières »⁴ ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

⁴ *Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

Les chiffres :

- Une date : 2021 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles : PCS = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale).

Les articles, même élidés = un mot (« d' », « l' », etc.).

Attention à la valeur du trait d'union : on compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

Référence bibliographique 2022 : éléments de correction

La référence demandée était celle du document 1, article scientifique issu de la revue *Quaderni*. Voici les entrées du bordereau qu'il fallait obligatoirement renseigner.

Auteur : Loisel, Jean-François

Titre : « Mise en cohérence des dispositifs info-communicationnels numériques ? Le cas d'un lycée de Nouvelle-Calédonie »

Titre du périodique : *Quaderni*

Type de support : Périodique

Numéro du périodique : n° 104

Date de publication : 2021

Collation : [6 p.]

Mots clés envisageables :

Dispositif info-communicationnel / transformation numérique / usage numérique / lycée/environnement numérique de travail / déterminisme technique/ logiciel de gestion de la vie scolaire / médias numériques institutionnels / travail collectif instrumenté / lieu d'échanges / contraintes techniques / théorie de l'acteur-réseau/ non-usage/ outils numériques personnels /

Proposition de résumé indicatif : 87 mots (80 mots +/- 10%)

La transformation numérique touche les établissements scolaires en termes de modernisation des infrastructures et des équipements. Dans ce contexte, les environnements numériques de travail font l'objet d'un déterminisme technique chez les concepteurs et les institutions. Les activités des usagers sont anticipées et formalisées dans les prescriptions sociotechniques tout en invoquant un renouvellement des pratiques. Au lycée de Nouméa pourtant les enseignants rencontrent des difficultés techniques pour travailler ensemble : redondance des outils, saturation des serveurs. Ils optent alors pour l'utilisation d'outils personnels et commerciaux.

Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

Le nombre de mots **doit être indiqué et juste**. Indiquer un nombre de mots erroné, lorsque celui-ci est inférieur ou supérieur à l'attendu +/- 10%, est à éviter et pourrait laisser penser à une tentative de flouer le jury.

Constats et conseils du jury

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats - ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices - confondent des notions fort

utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résument, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.

2. L'épreuve d'admission

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

Description de l'épreuve

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.

L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

2.2 Le dossier

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur.

Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

• Généralités

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles, des bibliographies non normalisées ou non actualisées. La page et la quatrième de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte

par un candidat pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Il convient d'éviter une compilation de tableaux présentant des séquences pédagogiques sans effort de rédaction, d'analyse, sans présentation de la démarche. Il convient également d'être **l'auteur** du dossier. La méconnaissance de leur propre dossier de certains candidats a fait douter le jury de l'authenticité du travail rendu.

- **Le dossier point par point**

Page de couverture

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée.

Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires.

Parcours personnel

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.

Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc :

- de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences,
- de dégager la construction des acquis professionnels,
- de mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques,
- d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :

Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat. Les activités relatées doivent avoir été expressément mises en œuvre par le candidat. L'authenticité de la démarche apparaît, dans quelques cas, incertaine.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury

d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

2.3 La présentation orale

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus exposer son propos :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- préciser le plan,
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non)
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes maximum.

• Généralités

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir : maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

• Quelques conseils pour l'exposé

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il n'a pas accès à son dossier pendant le temps de préparation. Il doit s'approprier le sujet, en définir les termes. Il doit répondre à la question proposée, pas à celle de son choix. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

L'exposé consiste en une réponse problématisée à la question posée par le jury. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, orientation professionnelle...

A titre indicatif, voici quelques exemples de questions posées aux candidats pour la session 2022 :

- Présence en ligne : quelle éducation pour les élèves ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il, à travers ses missions, favoriser l'égalité des chances pour tous les élèves ?
- Quel rôle le professeur documentaliste peut-il jouer dans la liaison école-collège ?
- Quelle progression peut-on imaginer pour développer chez les élèves une culture info-communicationnelle commune ?
- Le numérique peut-il être un tremplin vers la lecture ?
- A partir de la circulaire de mission du professeur documentaliste, comment envisager le travail interdisciplinaire ?
- En quoi former les élèves à l'écriture journalistique peut-elle contribuer à la construction de leur citoyenneté ?
- Dans quelle mesure le professeur documentaliste peut-il s'appuyer sur le Parcours Avenir pour développer les compétences orales des élèves ?
- Image fixe, image animée : quelles compétences travailler avec des élèves de collège ?
- Quelles contributions la politique documentaire peut-elle apporter à l'apaisement du climat scolaire ?
- En quoi la politique d'ouverture culturelle de l'établissement peut-elle permettre au professeur documentaliste de développer des actions à destination des élèves ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer au développement de l'esprit critique des élèves de lycée professionnel ?

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Faut-il préciser qu'il doit respecter le plan annoncé et prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives ?

Le jury a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi :

- une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation,
- des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner,
- une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité
- des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

• Quelques conseils pour l'entretien

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités
- par une qualité d'expression et une élocution convenable

- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés
- par son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte, etc.

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. Il doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc.

Pour cette session, le jury a noté, avec satisfaction : des exposés de bonne forme, une attitude d'écoute et une aptitude au dialogue de certains candidats ; la qualité de l'élocution, de l'expression, le dynamisme et l'engagement du propos. Certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées et argumentées.

En revanche, les connaissances sont souvent insuffisantes en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et en Sciences de l'Education (SDE).

- En SIC la méconnaissance porte en particulier sur :
 - le cadre institutionnel : la documentation est une discipline de recrutement, pas une discipline d'enseignement ni une discipline scientifique. Elle est un objet d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication, 71^e section universitaire.
 - le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ,
 - la notion de politique documentaire,
 - les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation
 - les sources d'information, leur spécificité, leurs caractéristiques (incapacité par exemple à distinguer texte officiel et document d'accompagnement).

Les candidats devraient, dans ce domaine, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent.

Il est étonnant de constater qu'un candidat ne soit pas en mesure de définir les notions de pertinence, de besoin d'information, de langages documentaires, etc. De même, la perception parfois superficielle des enjeux de la formation à l'esprit critique des élèves interroge. L'expertise doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, les techniques documentaires et leurs évolutions, les rapports afférents à la culture numérique, les pratiques informationnelles, etc.

- En SDE, la méconnaissance porte sur :
 - la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer,
 - les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, la pédagogie elle-même,
 - les compétences informationnelles et les progressions qui peuvent être mises en œuvre,
 - l'évaluation des élèves et l'évaluation de la propre activité du professeur documentaliste,
 - les temps hors séances sont très peu pensés notamment l'accueil, la posture du professeur documentaliste.

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés. Les enseignants déjà en poste doivent faire preuve de curiosité pour d'autres niveaux ou d'autres disciplines. Ils doivent pouvoir imaginer des séquences en dehors de leur propre discipline. De même lorsque le candidat a exercé en collège, il ne doit pas s'en contenter et méconnaître les autres niveaux, le lycée et plus encore le lycée professionnel.

De fait, il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation afin :

- d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes,
- de mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là,
- de se construire une culture professionnelle suffisante.

Ces bases sont nécessaires afin de ne pas être troublé par les élargissements proposés par le jury. Parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation, pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société. Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité professionnelle.

Aussi bien pour les SIC que pour les SDE, il est donc fortement recommandé de s'appuyer lors de la préparation au concours sur une bibliographie de référence (réseau des INSPE, réseau CANOPE), de lire et de s'approprier le contenu des ouvrages et des articles qui y sont référencés.

- L'attitude lors du concours

Pour cette session 2022, le jury souhaite mettre l'accent sur l'attitude attendue car elle a toute son importance. La politesse est de mise, la recherche de connivence voire la familiarité n'est pas admise.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien. Il est important d'écouter attentivement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise. En revanche il est déconseillé de demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées. L'entretien n'est pas une leçon.

Les réponses, autant que possible, doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

Enfin, le candidat doit avoir une éthique professionnelle, ne pas classer les élèves dans des catégories prédéfinies et non justifiées, ne pas exprimer ses difficultés relationnelles, critiquer ses pairs ou son chef d'établissement. S'il a connaissance de l'activité et des travaux de certains membres du jury, il n'a ni à les interpeller de manière personnelle sur leur pratique professionnelle ni à rechercher leur approbation en les prenant en exemple.

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de respecter les consignes du concours.

Annexe – Statistiques du concours 2022

Concours du CAPES interne 2022 (données 2021, 2020, 2019 et 2018 pour rappel)

| CAPES INTERNE DOCUMENTATION | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de postes ouverts | 30 | 30 | 30 | 30 | 40 |
| Nombre de candidats présents | 366 | 364 | 411 | 448 | 469 |
| Nombre de candidats admissibles | 80 | 76 | 83 | 87 | 85 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------|-------|------|-------|-------|
| Moyenne des candidats admissibles | 12,87 | 12,51 | (nc) | 12,82 | 12,17 |
| Barre d'admissibilité | 10,65 | 10,75 | 10,6 | 10,8 | 10,1 |

| CAPES INTERNE DOCUMENTATION | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de candidats admis sur LP | 30 | 30 | 30 | 30 | 40 |
| Moyenne des candidats admis sur LP | 13,96 | 14,51 | 14,16 | 13,94 | 13,49 |
| Moyenne du dernier candidat admis | 12 | 12,84 | 12,95 | 10,95 | 10,63 |
| | | | | | |
| Nombre de candidats inscrits sur LC | 8 | 0 | 10 | 0 | 0 |
| Moyenne des candidats inscrits sur LC | 10,44 | | | | |

Concours du CAER 2022 (données 2021, 2020, 2019, 2018 pour rappel)

| CAER DOCUMENTATION | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de postes ouverts | 20 | 23 | 25 | 28 | 15 |
| Nombre de candidats inscrits | 118 | 121 | 119 | 126 | 132 |
| Nombre de candidats présents | 75 | 66 | 77 | 94 | 89 |
| Nombre de candidats admissibles | 24 | 24 | 17 | 31 | 31 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Moyenne des candidats admissibles | 10,47 | 09,78 | (nc) | 10,17 | 10,72 |
| Barre d'admissibilité | 08,60 | 08,33 | 08,10 | 08,05 | 08,20 |

| CAER DOCUMENTATION | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de candidats admis sur LP | 12 | 08 | 17 | 19 | 15 |
| Moyenne des candidats admis sur LP | 11,07 | 12,59 | 11,60 | 11,95 | 12,83 |
| Moyenne du dernier candidat admis | 09,20 | 11,03 | 10,00 | 08,88 | 10,20 |
| Nombre de candidats inscrits sur LC | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |